

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/09/2023

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 11 | 8 | 9 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 9 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de BOURGES
Le : 26/09/2023
Et
Publication ou notification du : sur le site de la mairie
<http://limeux-berry.fr> le
26/09/2023

L'an 2023, le 25 Septembre à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX s'est réuni à la Mairie de LIMEUX, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/09/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/09/2023.

Présents : M. YVON Julien, Maire, Mmes : KUBLER Sylvia, MOREL Angélique, PAIRAULT Elodie, MM : BEUGIN-FLEURANT Bastien, FAILLOT Benoit, GRESSETTE Romain, PILORGET Franck

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROTINAT Julien à Mme MOREL Angélique

Excusé(s) : Mme DELAGE Elodie, M. RAYMOND Philippe

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREL Angélique



18-2023 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2024 : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Dans le projet de création d'un bâtiment pour les services techniques, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2024.

Coût estimatif global du projet : **231 000.00 € HT** comprenant :

DEPENSES HT:

- TRAVAUX : 210 000.00 €
- HONORAIRES : 21 000.00 €

FINANCEMENT :

- SUBVENTIONS :

demandée : DETR 2024 (40%) : 92 400.00 €

demandée FONDS DE CONCOURS (20%) : 46 200.00 €

- AUTO-FINANCEMENT :

- FONDS PROPRES (10%) : 22 400.00 €

- EMPRUNTS (30%) : 70 000.00 €

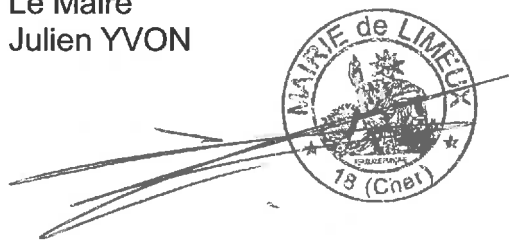
TOTAL (100%) : 231 000.00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/09/2023
Le Maire
Julien YVON



La secrétaire
Angélique MOREL

A handwritten signature in dark ink, which appears to be "Angélique Morel", written over a horizontal line.